



COMMUNE D'ARCANGUES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2024

Le Conseil Municipal s'est réuni le onze du mois d'avril deux mille vingt-quatre à 19 h 00.
La séance est ouverte sous la Présidence de Monsieur Philippe ECHEVERRIA, Maire,

Etaient présents : M. ECHEVERRIA Philippe, M. MAISTERRENA Didier, Mme CURUTCHET Maitena, M. GARMENDIA Jean, Mme LAFFONTAS Céline, M. VITIELLO Laurent, Mme HARAN Corinne, Mme CHARLANNE Sandrine, M. DARRIGOL Daniel, M. GAROSI Rémy, Mme DUCOURNAU Marcelle, M. PICOT Olivier, M. GARRIGUE Jean-Michel, M. GARIADOR Alain, Mme CAZAUX Marie-Christine, Mme FAVRE Nathalie, Mme DACHARY Sylvie, M. AIME Ramuntxo, Mme CABROL Laurence, Mme THOMAS Nélize.

Secrétaire de séance : M. MAISTERRENA Didier

Absents excusés :

Mme JOST Sybille ayant donné pouvoir à M. ECHEVERRIA Philippe

Mme BONNARDET Marlène ayant donné pouvoir à Mme CURUTCHET Maitena

M. FERRUS Stéphane

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de membres présents : 20

Nombre de membres ayant pris part au vote : 22

Date de la convocation : 29 mars 2024

Date d'affichage : 29 mars 2024

Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération n° 2024/22

Vote des subventions et participations 2024

En vertu de l'article L2311-7 du code général des collectivités territoriales, l'attribution des subventions donne lieu à délibération distincte du vote du budget.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la Commune a attribué des subventions et des participations en 2023.

1°- Le C.C.A.S, dans l'élaboration de son budget 2024 fait une demande de subvention de 120.000 € pour le service de l'aide à domicile et de portage des repas.

M. le Maire propose au Conseil municipal d'attribuer la subvention aux personnes de droit public comme suit :

- Centre Communal d'Action Sociale d'Arcangues : **120.000 €**

Qui sera mandatée au compte 657362 (subventions de fonctionnement versées aux CCAS).

2°- Afin de permettre au titre de l'année 2023 le versement de la participation aux frais de fonctionnement du service d'instruction des dossiers d'urbanisme et du service des changements d'usage de la Communauté d'Agglomération Pays-Basque, il est proposé de prévoir les sommes de 11.500,00 € et la somme de 5 000 € pour le service des changements d'usage.

3°- Le SIVOM Arbonne-Arcangues-Bassussarry : afin de participer aux dépenses d'aménagement du stade de rugby, il est proposé d'affecter une enveloppe de 70.000€ et pour les dépenses d'entretien et de fonctionnement de 41.000€.

4°- Les demandes de subvention des personnes morales de droit privé étant très nombreuses, M. le Maire explique que la Commission des finances a décidé d'attribuer un niveau de subvention normal pour l'année 2024, comme en 2023.

Ci-après le détail :

Article	ASSOCIATIONS	Proposition
65748	Ass pêche Nivelle	400 €
65748	Asso Sportive Golf Club	1.500 €
65748	Bethi Alegera	2.000 €
65748	Comité des fêtes	4.000 €
65748	Dantza Alaïak	1.000 €
65748	Emak Hor Gym	500 €
65748	Emak Hor Pelote	500 €
65748	Emak Hor Rando	500 €
65748	Emak Hor Rugby	10.000 €
65748	Euskal 4L	300 €
65748	Ez Bakarrik	200 €
65748	Hoberenak	1.500 €
65748	Ikas Bi	500 €
65748	Ikastola Arcangues/Bassussarry – forfait communal	10 750 €
65748	Ikastola Biarritz	600 €
65748	Ikastola Uhabia Bidart	600 €
65748	Lau Herri	2.000 €
65748	Mediabask	336 €
65748	Saint Hubert Côte Basque Section Arcangues	800 €
65748	Schola Jarraiki	800 €
65748	Studio Ilargia	200 €
65748	Tacot club	200 €
65748	Uda leku	3 000 €
65748	UNAC Anciens combattants	600 €
	SOUS TOTAL	42.786 €
65737	Communauté d'Agglomération Pays	11.500,00 €

	basque (service d'instruction des dossiers d'urbanisme)	
	Communauté d'Agglomération Pays basque (changement d'usage)	5.000 €
	SOUS Total	16.500,00 €
65738	Comice agricole	1.000 €
657382	Commune de Bayonne - participation au CLIS	685 €
65738	Conseil Départemental (Fonds solidarité logement et énergie)	2.500 €
	SOUS Total	4.185 €
65568	SIVOM Arbonne Bassussarry Arcangues (charges courantes et entretien du stade)	41.000 €
2041582	SIVOM Arbonne Bassussarry Arcangues (Travaux 3 ^{ème} stade))	70.000 €
	SOUS TOTAL	111.000 €
657362	CCAS Arcangues	120.000 €
	SOUS TOTAL	120 000 €
	TOTAL	294.471,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

VOTE le montant des subventions et participations ci-dessus détaillées pour l'année 2024 ;
AUTORISE Monsieur le Maire à réaliser les opérations administratives, budgétaires et comptables correspondantes.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire,



M. ECHEVERRIA Philippe.

Le secrétaire,



M. MAISTERRENA Didier